

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/032– p1/2
Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents/Composition du Bureau	
Nomenclature de télétransmission : 5.1.2. Fixation du nombre d'adjoints	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,
En exercice : 36 Douze octobre à vingt heures,
Présents : 16
Votants : 19 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est
Procurations : 3 réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de
Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.
Régine LANGLOIS a donné pouvoir à Philippe FISCHER
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Carole DRAI, Henri PETTENI, , Benoit WOSSMER, Christian FOSSEYEU, Isabelle LAFON.

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la délibération du 21 mai 2014 qui fixait le nombre de Vice-Présidents à 8 (huit) compte-tenu de la composition du Comité syndical. Celle-ci ayant évolué depuis, avec l'arrivée de Grand Paris Sud Est Avenir, et la modification des statuts attribuant désormais deux délégués à tous les adhérents, à la demande du territoire qui souhaite être représenté au sein du Bureau, il est proposé d'adapter la composition de celui-ci à cette nouvelle situation.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,
Vu la délibération 2014/012 du 21/05/2014 fixant le nombre de Vice-Présidents à huit,
Vu l'article 4.2 des statuts fixant la composition du Bureau,
Considérant le souhait du Grand Paris Sud Est Avenir de se voir représenter au sein du Bureau,
Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de ses Vice-présidents dans les conditions régies par la loi à savoir sans qu'il puisse excéder 20 % de l'effectif du Comité (soit 7 à INFOCOM'94) et la composition de son bureau,
Considérant l'accroissement des collectivités composant INFOCOM'94, la possibilité de porter ce nombre à 30 % de l'effectif du Comité (soit 10 à INFOCOM'94) si une majorité des deux tiers est obtenue,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20171012-D-2017-32-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Article unique : fixe le nombre de Vice-présidents à neuf.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/032– p2/2
Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents/Composition du Bureau	
Nomenclature de télétransmission : 5.1.2. Fixation du nombre d'adjoints	

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Fait à La Varenne, le 12/10/2017



Le Président
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20171012-D-2017-32-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017